



Informations de base	
<b>2026/2602(RSP)</b> RSP - Résolutions d'actualité  Résolution sur la situation dans le nord-est de la Syrie, la violence à l'encontre des civils et la nécessité de maintenir un cessez-le-feu durable  <b>Subject</b>  6.10.04 Situation politique des pays-tiers, conflits régionaux et locaux 6.10.05 Maintien de la paix, missions humanitaires, gestion des crises 6.10.09 Situation des droits de l'homme dans le monde 6.50 Aide d'urgence, alimentaire, humanitaire, aux réfugiés, Réserve d'aide d'urgence  <b>Zone géographique</b>  Syrie	Procédure terminée

Acteurs principaux		
Commission européenne	<b>DG de la Commission</b>	<b>Commissaire</b>
	Service européen pour l'action extérieure	KALLAS Kaja

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
10/02/2026	Débat en plénière		
12/02/2026	Décision du Parlement	T10-0053/2026	Résumé
12/02/2026	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques	
<b>Référence de la procédure</b>	2026/2602(RSP)
<b>Type de procédure</b>	RSP - Résolutions d'actualité
<b>Sous-type de procédure</b>	Résolution sur déclaration
<b>Base juridique</b>	Règlement du Parlement EP 136-p2
<b>État de la procédure</b>	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé

Proposition de résolution		<a href="#">B10-0114/2026</a>	09/02/2026	
Proposition de résolution		<a href="#">B10-0115/2026</a>	09/02/2026	
Proposition de résolution		<a href="#">B10-0116/2026</a>	09/02/2026	
Proposition de résolution		<a href="#">B10-0136/2026</a>	09/02/2026	
Proposition de résolution		<a href="#">B10-0137/2026</a>	09/02/2026	
Proposition de résolution		<a href="#">B10-0138/2026</a>	09/02/2026	
Proposition de résolution		<a href="#">B10-0139/2026</a>	09/02/2026	
Proposition de résolution		<a href="#">B10-0140/2026</a>	09/02/2026	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		<a href="#">T10-0053/2026</a>	12/02/2026	<a href="#">Résumé</a>

## Résolution sur la situation dans le nord-est de la Syrie, la violence à l'encontre des civils et la nécessité de maintenir un cessez-le-feu durable

2026/2602(RSP) - 12/02/2026 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 363 voix pour, 71 contre et 81 abstentions, une résolution sur la situation dans le nord-est de la Syrie, les violences contre les civils et la nécessité de maintenir un cessez-le-feu durable.

Le texte adopté en séance plénière a été déposé par les groupes PPE, S&D, ECR, Renew, Verts/ALE et The Left.

Les flambées de violence répétées dans différentes régions de Syrie, les tentatives de déstabilisation menées par les partisans de Bachar el-Assad et les forces de Daech, ainsi que le nombre élevé d'armes en circulation, créent **une situation sécuritaire fragmentée et instable dans le pays**, susceptible de compromettre les perspectives d'une transition politique stable, inclusive et menée par les Syriens. Si l'Iran et la Russie exercent une influence moindre sur la situation actuelle, d'autres acteurs, tels qu'Israël et la Turquie, se servent toujours de la Syrie comme théâtre de leurs rivalités indirectes.

Le 6 janvier 2026, les autorités syriennes ont lancé une offensive à Alep et dans ses environs, faisant des victimes et déplaçant 148.000 civils, endommageant les infrastructures et aggravant la situation humanitaire. Cette offensive a ensuite été étendue aux gouvernorats de Raqqa, d'Al-Hasakah et de Deir Ezzor, dans le nord-est de la Syrie, et notamment à la région de Kobani et de Qamishli, ce qui a exercé une forte pression sur le nord-est du pays et a eu des conséquences directes sur la sécurité des civils, la situation humanitaire et la stabilité régionale.

Le Parlement a fermement **condamné tous les actes de violence perpétrés contre des civils**, notamment les exécutions extrajudiciaires, les disparitions forcées, les détentions arbitraires, les déplacements forcés et les atteintes aux infrastructures civiles. Il s'est dit préoccupé par les **rapports crédibles émanant de l'ONU**, d'organisations non gouvernementales internationales et d'organisations humanitaires faisant état de violations des droits humains commises ces dernières semaines, en particulier contre la population kurde, notamment plusieurs cas de profanation de cadavres, masculins et féminins, de vandalisme de cimetières et l'utilisation présumée de munitions non guidées dans des zones civiles.

La résolution a demandé une **enquête rapide** sur les crimes signalés contre les civils, commis tant par les forces gouvernementales que par les milices, et a exigé que les autorités syriennes accordent à tous les organes compétents des Nations Unies, y compris la commission d'enquête internationale indépendante des Nations Unies sur la République arabe syrienne, un accès complet et transparent.

Les députés ont également exprimé leur profonde préoccupation face à la détérioration de la situation humanitaire dans le nord-est de la Syrie, notamment dans les zones urbaines à majorité kurde, telles que Kobani, Manbij et Qamishli, qui subissent des perturbations répétées des services essentiels, des dommages aux infrastructures civiles, ainsi que des déplacements massifs de population, l'insécurité alimentaire et un accès limité aux soins de santé, à l'eau et à l'assainissement. À cet égard, l'UE et ses États membres sont appelés à **renforcer leur aide humanitaire** et leur soutien psychosocial aux régions touchées.

Le Parlement a dénoncé la poursuite de l'intervention militaire et de l'agression turques dans le nord-est de la Syrie, notamment les attaques meurtrières contre des civils et des infrastructures civiles dans les villes et provinces à majorité kurde situées le long de la frontière entre les deux pays. Il a exhorté le gouvernement turc à **cesser immédiatement son engagement militaire dans le nord-est de la Syrie** et à permettre l'ouverture de négociations en vue d'une solution pacifique entre le gouvernement de transition syrien et les Forces démocratiques syriennes.

Les députés ont exprimé leur vive inquiétude, notamment quant au risque que présente le **grand nombre de combattants et de personnes se réclamant de Daech** qui se sont échappés des centres de détention et des camps dans le nord-est de la Syrie. Ils ont averti que le déplacement progressif du problème des prisonniers de Daech vers l'Iraq risque de créer de nouvelles formes d'incertitude et de dépendance vis-à-vis des capacités et de la volonté politique de pays tiers. Le Parlement a appelé la coalition internationale, y compris les États-Unis, à prendre sans délai toutes les mesures nécessaires pour **atténuer ce risque sécuritaire** et a demandé à l'Union européenne d'apporter le soutien nécessaire à cette fin.

L'Union européenne, ses États membres et les pays partageant les mêmes valeurs sont exhortés à intensifier leurs efforts pour **lutter contre toute résurgence de Daech**, qui menacerait la sécurité de la Syrie, de la région et de l'Europe. Le Parlement a salué l'engagement renouvelé du gouvernement syrien dans la lutte contre le terrorisme dans le cadre de la coalition mondiale contre Daech et a exhorté les autorités à renforcer leur

coordination et leur coopération militaires et de renseignement avec leurs partenaires internationaux. Les États membres sont appelés à rapatrier tous leurs ressortissants, en particulier les enfants, des camps d'al-Hol et d'al-Roj et à traduire les adultes en justice dans le cadre de procès équitables.

Le Parlement a salué le **plan de soutien financier** de la Commission d'environ 620 millions d'euros pour 2026 et 2027 et a appelé l'UE et ses États membres à maintenir l'aide humanitaire et le soutien au redressement rapide dans le nord-est de la Syrie, en mettant l'accent sur la protection des civils, la résilience des communautés locales et le soutien à la société civile syrienne, aux organisations indépendantes de défense des droits de l'homme et aux initiatives locales de consolidation de la paix.

Enfin, les députés ont souligné que tout dialogue avec les autorités syriennes devait rester subordonné à des **progrès tangibles et vérifiables** en matière de protection des civils, et au respect des accords de cessez-le-feu, des droits de l'homme et des droits des minorités.